

**NOURRIR LE FUTUR
GROWING TOMORROW'S FOOD**

**Rapport de comptabilisation des
gaz à effet de serre - Année 2019**

Comptabilisation terminée le 31 décembre 2019
par Gabrielle Côté
Rapport par Élise Girard-Gagnon



Ce rapport a pour but de résumer les travaux de comptabilisation des émissions de gaz (GES) à effet de serre lors des activités d'exploration de la compagnie au cours de **l'année 2019** et de faire le bilan des mesures de compensations mises en place jusqu'à maintenant.

Comptabilisation

Les émissions de GES ont été comptabilisées par des membres de l'équipe (Guylaine Blackburn et Gabrielle Côté, avec la collaboration de Élise Girard-Gagnon) et non par un intervenant externe. La comptabilisation n'a pu se faire que pour les factures disponibles et pour les informations dont la fiabilité a pu être vérifiée (estimation de consommation de certains véhicules par exemple).

Les émissions de GES de 2019 sont divisées par activités, pour voir quelles sont les plus émettrices. Ces activités sont les suivantes :



Administration et transport terrain

- Transport sur le terrain (émissions directes) : 3,6 Tonnes éq. CO₂
- Déplacements pour représentation (émissions indirectes) : 29,6 Tonnes éq. CO₂



Coupe d'arbres (en sous-traitance)

- Transport et machinerie (émissions indirectes) : 2,3 Tonnes éq. CO₂



Excavation (en sous-traitance)

- Machinerie (émissions indirectes) : 2,3 Tonnes éq. CO₂

Les activités d'Arianne Phosphate sont responsables de l'émission de **37,8 tonnes d'équivalent CO₂ pour l'année 2019** (Tableau 1). Les voyages en avion pour fins de représentations sont la principale source de GES.

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité au cours de l'année 2019 (en tonnes métriques)

	Total	Administration et transport terrain	Coupe d'arbre	Forage	Excavation	Autres
1er trimestre	4,0	4,0	0	0	0	0
2e trimestre	16,5	16,5	0	0	0	0
3e trimestre	8,7	6,4	2,3	0	0	0
4e trimestre	8,6	6,3	0	0	2,3	0
Total	37,8	33,2	2,3	0	2,3	0
Pourcentages	100 %	88 %	6 %	0 %	6 %	0 %

Les activités d'Arianne Phosphate, depuis sa création, sont responsables de l'émission de **4 578 tonnes d'équivalent CO₂** (Tableau 2). L'activité la plus émettrice, la coupe d'arbre (principalement des pertes de puits de carbone), est responsable de **près des deux tiers (65 %) des émissions de GES de la Société.**

Tableau 2 : GES émis par champ d'activité de la Société depuis 1999 (en tonnes d'équivalent CO₂)

	Total	Administration et transport terrain	Coupe d'arbre	Forage	Excavation	Autres
1999-2010	867,21	52,86	388,70	308,69	44,59	72,37
2011	222,29	61,27	0,00	79,36	40,10	41,56
2012	962,43	147,91	659,64	57,34	51,37	46,17
2013	99,60	84,80	0,00	0,00	6,20	8,60
2014	2 070,41	195,86	1 779,00	67,00	6,05	22,50
2015	36,70	36,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	207,20	45,00	148,80	8,30	5,10	0,00
2017	45,20	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	29,40	29,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	37,80	33,20	2,30	0,00	2,30	0,00
Total	4 578,24	732	2 978,44	520,69	155,71	191,2
Pourcentages	100 %	17 %	65 %	11 %	3 %	4 %

Compensation

Montants à compenser

Arianne Phosphate s'est engagée à avoir une phase d'exploration carboneutre. Cette phase d'exploration s'est terminée avec l'obtention du décret 1139-2015, émis par le Gouvernement du Québec en décembre 2015. La Société continuera la comptabilisation et la publication de ses émissions de GES, sans toutefois s'engager à compenser les émissions futures.

Bilan des compensations et des émissions

Les émissions de GES en tonne d'équivalent CO₂ de la phase d'exploration se chiffrent au total à **4 259 tonnes**. Pour le calcul financier, Arianne Phosphate utilise le prix final de la vente aux enchères d'unités d'émission de gaz à effet de serre conjointe Québec-Californie du 26 novembre 2019. Le prix est établi à **22,46 \$/tonne GES**. Ceci équivaut à 95 657,14 \$ à investir en compensation. Depuis le début du programme de compensation **nous avons investi 40 948 \$ dans des projets de recherche. Il nous reste 54 709,14 \$ à investir.**

Références :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2019-09-20/resultats20190920.pdf>
<http://www.arianne-inc.com/>